Avis de Course

Grand Prix SAP 2014

La 1ère édition du Grand Prix SAP sera organisée par la section du Yachting Léger de la Société Nautique de Genève, les 19, 20 et 21 septembre 2014.

1 - Règles
La régate sera régie par les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* Les Instructions de Course et le règlement du Vulcain Trophy 2014.

2 - Publicité
Conformément l'article 8 du règlement du Vulcain Trophy 2014.

3 - Admissibilité
Seuls les Décision 35 munis d'un certificat de jauge valable pourront participer à l'épreuve.

4 - Inscriptions
La confirmation des inscriptions et la pesée des équipages se feront au secrétariat des régates, le jeudi 18 septembre de 11h00 à 17h30 ainsi que le jeudi 19 septembre de 09h00 à 10h00.

5 - Programme

Jeudi 18 septembre	
11 :00 – 17 :30	Inscription et pesée
14 :00	Régates d'entrainement
Vendredi 19 septembre	
10 :15	Briefing
11 :30	1er signal d'avertissement possible pour maximum 6 courses
Samedi 20 septembre	
10 :15	Briefing
11 :30	1er signal d'avertissement possible pour maximum 6 courses
17 :00	Remise des prix du Grand Prix SAP
19 :00	Cocktail dinatoire 1er étage, remise des prix du Vulcain Trophy
Dimanche 21 septembre	
10 :30	Briefing
12 :00	1er signal d'avertissement possible pour régate spéctacle/ProAm
15 :00	Dernier départ possible
16 :00	Distribution des prix et apéritif

6 - Instructions de Course
Les Instructions de Course seront disponibles sur le site internet du Vulcain Trophy une semaine avant l'épreuve et au secrétariat de course après la confirmation de l'inscription.

7 - Amarrage – place au port pour tenders
Les Décision 35 seront amarrés sur des corps morts entre le Port Noir et Baby Plage, dans le Port Noir, ainsi que sur les corp-morts situés au large du Yacht Club. Les tenders seront amarrés pendant la nuit à l'intérieur du Port Noir.

Les Décision 35 pourront rester amarrés sur les corps morts du mercredi 17 septembre au mardi 23 septembre. L'emplacement de chaque D35 sera indiqué au moyen d'une pancarte. Les Décision 35 ne quiteront pas leur amarrage respectif avant la fin de la remise des prix.

Les véhicules utilisés par les équipages devront impérativement être stationnés dans le parking sous lacustre de Genève Plage. L'esplanade Alinghi est une zone piétonne interdite aux voitures.

8 - Parcours
Le parcours sera de type type « banane avec bord de dégagement ou porte au vent et porte sous le vent ». Les régates auront lieu dans le petit lac.

9 - Pénalités de Remplacement
La règle 44.1 est modifiée de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.

10 - Classements
Les classements seront établis conformément à l'article 5 du Règlement du Vulcain Trophy 2014.

11 - Remise des Prix
La Remise des Prix du Grand Prix SAP aura lieu samedi 20 septembre dès que possible après la fin de la dernière régate, **présence de tous les équipages en tenue d'équipage obligatoire**.

12 - Décharge de responsabilité
Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13 - Informations complémentaires
Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de CHF 4'000'000.- par incident, ou son équivalant.

14 - Informations complémentaires
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Bertrand Favre, +41 76 324 05 39, bertrand@neumann-pub.ch